



*Mairie de*

**12120 CASSAGNES-BéGONHès**

☎ : 05.65.46.70.09 - 📠 05.65.46.70.09  
**mairie-cassagnes12@orange.fr**

## SEANCE DU lundi 29 mars 2021 – 20 h 30

### FINANCES :

- Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe lotissement les Chênes III
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2020 du Budget lotissement les Chênes III
- Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe lotissement les Châtaigniers
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2020 du Budget lotissement les Châtaigniers
- Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Assainissement
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Assainissement
- Affectation des résultats 2020 du Budget Assainissement
- Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Opérations funéraires
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Opérations funéraires
- Affectation des résultats 2020 du Budget Opérations funéraires
- Vote du Compte de Gestion 2020 du Budget Principal de la Commune
- Présentation et approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la Commune
- Affectation des résultats 2020 dans le Budget Principal de la Commune

SUBVENTIONS : DEMANDE D'AIDES POUR L'AMENAGEMENT DES BERGES DU CEOR ET L'AIRE DE JEUX

SUBVENTIONS : DEMANDE D'AIDES POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DES EGLISES DE CASSAGNES-BEGONHES ET DE CEOR

APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE POUR L'ECOLE DES CHENES ET L'ECOLE SAINTE-MARIE

ECOLE : CALCUL DU FORFAIT ANNUEL VERSE A L'ECOLE SAINTE-MARIE

ECOLE : FIXATION DU MONTANT PAR ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE DES CHENES DE PARTICIPATION DES AUTRES COMMUNES

INTERCOMMUNALITE : FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2020

BIBLIOTHEQUE : DESHERBAGE - AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FONDS

EAU : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2019 DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX LEVEZOU SEGALA

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE ET DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

QUESTIONS DIVERSES

---

---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 29 mars 2021

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

**Présents :** Monsieur COSTES, Monsieur FRAYSSE, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Madame DRULHE, Madame LAGARDE, Monsieur CANIVENQ, Monsieur SOULIE, Monsieur BOUSQUET, Monsieur CRANSAC, Madame GAYRARD, Monsieur FRAYSSIGNES, Madame COSTES, Madame BLANC, Monsieur BOUSQUET, Monsieur ISNARD

**Absents :**

**Représentés :**

**Secrétaire :** Monsieur BOUSQUET Christophe

Date de la convocation : 24/03/2021

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : 02/04/2021

Publié le : 08/04/2021

**PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT  
LES CHENES III**

<u>Dépenses Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (travaux)	21 872,00
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (stocks)	41 755,36
<b>TOTAL</b>	<b>63 627,36</b>
<u>Dépenses Investissement</u>	

16 Emprunts et dettes assimilées	
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	22 312,59
<b>TOTAL</b>	<b>22 312,59</b>

<u>Recettes Fonctionnement</u>	
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE (vente du dernier lot)	25 604,04
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	22 312,59
<b>TOTAL</b>	<b>47 916,63</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	42 005,96
<b>TOTAL</b>	<b>89 922,59</b>
<u>Recettes Investissement</u>	

040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	41 755,36
<b>TOTAL</b>	<b>41 755,36</b>
R 001 Solde d'exécution positif	6 405,23
<b>TOTAL</b>	<b>48 160,59</b>

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE LES CHENES III**

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par les trésoriers avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé par 15 voix pour le compte de gestion du budget annexe les Chênes III pour l'exercice 2020.

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE LES CHENES III**

Le Maire est remplacé par Monsieur FRAYSSE Julien, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé par 14 voix pour le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 405.23		42 005.96		48 411.19
Opérations exercice	22 312.59	41 755.36	63 627.36	47 916.63	85 939.95	89 671.99
<b>Total</b>	<b>22 312.59</b>	<b>48 160.59</b>	<b>63 627.36</b>	<b>89 922.59</b>	<b>85 939.95</b>	<b>138 083.18</b>
Résultat de clôture		25 848.00		26 295.23		52 143.23
<b>Total cumulé</b>		<b>25 848.00</b>		<b>26 295.23</b>		<b>52 143.23</b>
Résultat définitif		25 848.00		26 295.23		52 143.23

**PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS**

<u>Dépenses Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (frais enregistrement notaire)	604,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66 CHARGES FINANCIERES (intérêts emprunt)	2 971,22
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (stocks)	444 526,07
043- OPERATION ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT (intégration intérêts dans les stocks)	2 971,22
<b>TOTAL</b>	<b>451 072,51</b>

<u>Recettes Fonctionnement</u>	
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE (vente d'un lot)	30 945,50
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS (financement chemin piéton par budget principal)	10 700,00
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	421 088,86
043- OPERATION ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT (intégration intérêts dans les stocks)	2 971,22
<b>TOTAL</b>	<b>465 705,58</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	6 510.29
<b>TOTAL</b>	<b>472 215,87</b>

<u>Dépenses Investissement</u>	

<u>Recettes Investissement</u>	

16 Emprunts et dettes assimilées	25 544,58
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	421 088,86
TOTAL	446 633 ,44
001 - Solde d'exécution section d'investissement	8 319,64
<b>TOTAL</b>	<b>454 953,08</b>

16 Emprunts et dettes	
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)	444 526,07
<b>TOTAL</b>	<b>444 526,07</b>

### **OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET LES CHATAIGNIERS**

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par les trésoriers avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé par 15 voix pour le compte de gestion du budget annexe les Châtaigniers pour l'exercice 2020.

### **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET LES CHATAIGNIERS**

Le Maire est remplacé par Monsieur FRAYSSE Julien, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé par 14 voix pour le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	8 319.64			6 510.29	8 319.64	6 510.29
Opérations exercice	446 633.44	444 526.07	451 072.51	465 705.58	897 705.95	910 231.65
<b>Total</b>	<b>454 953.08</b>	<b>444 526.07</b>	<b>451 072.51</b>	<b>472 215.87</b>	<b>906 025.59</b>	<b>916 741.94</b>
Résultat de clôture	10 427.01			21 143.36		10 716.35
<b>Total cumulé</b>	<b>10 427.01</b>			<b>21 143.36</b>		<b>10 716.35</b>
<b>Résultat définitif</b>	<b>10 427.01</b>			<b>21 143.36</b>		<b>10 716.35</b>

### **PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

<u>Dépenses Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 535,05
012 -CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5693,94
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 688,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	204,59

<u>Recettes Fonctionnement</u>	
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.S ERV.	36 695,75
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
76 - PRODUITS FINANCIERS	1,88
77- PRODUITS	

66 - CHARGES FINANCIERES	11 986,51
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3,15
TOTAL DES DEPENSES REELLES	27 111,24
042 opération ordre transfert entre sections	45 633,48
TOTAL	72 744,72
<u>Dépenses Investissement</u>	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (capital emprunt)	17 208,44
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 075,88
TOTAL	46 284,32

EXCEPTIONNELS	
TOTAL DES RECETTES REELLES	36 697,63
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS TOTAL	29 075,88
002 Résultat reporté	32 924,80
TOTAL	98 698,31
<u>Recettes Investissement</u>	
040 -OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 633,48
R 001 SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE	23 527,36
TOTAL	69 160,84

#### OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par les trésoriers avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé par 15 voix pour le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2020.

#### OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire est remplacé par Monsieur FRAYSSE Julien, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé par 14 voix pour le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		23 527.36		32 924.80		56 452.16
Opérations exercice	46 284.32	45 633.48	72 744.72	65 773.51	119 029.04	111 406.99
Total	46 284.32	69 160.84	72 744.72	98 698.31	119 029.04	167 859.15
Résultat de clôture		22 876.52		25 953.59		48 830.11
Total cumulé		22 876.52		25 953.59		48 830.11
Résultat définitif		22 876.52		25 953.59		48 830.11

## OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 25 953.59**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 15 voix pour, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	32 924.80
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-6 971.21</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>25 953.59</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	
25 953.59	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	25 953.59
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par les trésoriers avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé par 15 voix pour le compte de gestion du budget opérations funéraires pour l'exercice 2020.

## OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES

Le Maire est remplacé par Monsieur FRAYSSE Julien, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé par 14 voix pour le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				17,27		17,27

Opérations exercice						
Total				17,27		17,27
Résultat de clôture				17,27		17,27
Restes à réaliser						
Total cumulé				17,27		17,27
Résultat définitif				17,27		17,27

## OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET OPERATIONS FUNERAIRES

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 17,27**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 15 voix pour, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	17,27
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>17,27</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	17,27

## PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

<u>Dépenses Fonctionnement</u>		<u>Recettes Fonctionnement</u>	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (eau, électricité, fournitures,...)	169 436,49	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	24 172,03
012 - CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	235 852,29	70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	24 312,49
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		73 - IMPOTS ET TAXES	354 514,23
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (indemnités élus, participations, subventions)	113 770,27	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	236 989,20
66 - CHARGES FINANCIERES (intérêts emprunts)	11 205,59	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (revenus des immeubles, participations)	88 907,87

67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES (financement chemin piéton les châtaigniers)	14 045,59
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	544 310,23
023 Virement à la section d'investissement	
042 OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	28 640,82
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>572 951,05</b>

communes école)	
76 - PRODUITS FINANCIERS	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 231,00
TOTAL RECETTES REELLES	733 126,82
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
R 002 Résultat reporté	302 840,72
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 035 967,54</b>

<b>Dépenses Investissement</b>	
204- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 875 ,60
413 -RD EN TRAVERSE	43 537,01
515- ACCESSIBILITE BATIMENT ADAP	2 876,86
612- OPERATION CŒUR DE VILLAGE	15 443,23
716 - RD EN TRAVERSE TRANCHE 2	5 627,54
119- AMENAGEMENT PLACE DU CEOR	295 876,31
319 -ECLAIRAGE PUBLIC PLACE C DE GAULLE	6 202 ,60
419 - ECOLE NUMERIQUE INNOVANTE	4 856,84
220 -BIBLIO MISE EN ACCESSIBILITE NUMERIQUE	514,00
<b>TOTAL OPERATIONS EN COURS</b>	<b>374 934,39</b>

<b>Recettes Investissement</b>	
408 - SECURISATION PLACE DU BOURNHOU	6 634,69
218 - VOIRIE 2018	5 668,00
119 - AMENAGEMENT PLACE DU CEOR	122 625 ,00
319 - ECLAIRAGE PUBLIC PLACE CHARLES DE GAULLE	350,00
413 -RD EN TRAVERSE	25 900,00
419 - ECOLE NUMERIQUE INOVANTE	2 140 ,00
120 -BIBLIO XTENSION HORAIRES	1 093,65
220 -BIBLIO MISE EN ACCESSIBILITE NUMERIQUE	4 111,33
612- OPERATION CŒUR DE VILLAGE	
<b>13 total SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT</b>	<b>168 522,67</b>
16- EMPRUNTS ET DETTES (caution reçue)	200,00
10 - FCTVA , TAXE D'AMENAGEMENT ET EXCEDENT CAPITALISE	725 169,33
27- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	



16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	46 381,42
TOTAL DES DEPENSES REELLES	431 191,41
040 TOTAL OPERATIONS ENTRE SECTIONS	
041 - TOTAL OPERATIONS PATRIMONIALES	
D 001 Solde négatif reporté	47 065,81
TOTAL DEPENSES	478 257,22

TOTAL DES RECETTES REELLES	893 892,00
040 OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	28 640,82
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
TOTAL RECETTES	922 532,82

### OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par les trésoriers avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, le Conseil Municipal après en avoir délibéré a approuvé par 15 voix pour le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020.

### OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire est remplacé par Monsieur FRAYSSE Julien, Premier Adjoint pour assurer la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a approuvé par 14 voix pour le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur COSTES Michel et arrêté les résultats définitifs suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	47 065.81			302 840.72	47 065.81	302 840.72
Opérations exercice	431 191.41	922 532.82	572 951.05	733 126.82	1 004 142.46	1 655 659.64
Total	478 257.22	922 532.82	572 951.05	1 035 967.54	1 051 208.27	1 958 500.36
Résultat de clôture		444 275.60		463 016.49		907 292.09
Restes à réaliser	748 208.72	616 554.75			748 208.72	616 554.75
Total cumulé	748 208.72	1 060 830.35		463 016.49	748 208.72	1 523 846.84
Résultat définitif		312 621.63		463 016.49		775 638.12

dont l'Etat special de la section de Bouzinas :

#### ETAT SPECIAL DE LA SECTION DE BOUZINAS

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

				Excédent reporté	1 606,07
<b>total des dépenses de fonctionnement</b>				<b>total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 606,07</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

<b>total des dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>total des recettes d'investissement</b>	<b>0</b>
--	----------	--	----------

### OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 463 016.49**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 15 voix pour, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	302 840.72
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>160 175.77</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>463 016.49</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>463 016.49</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	463 016.49
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### OBJET : SUBVENTIONS : DEMANDE D'AIDES POUR L'AMENAGEMENT DES BERGES DU CEOR ET L'AIRE DE JEUX

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement des berges du Céor et de l'aire de jeux. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de

la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), une subvention au Conseil Départemental de l'Aveyron et une subvention au Conseil Régional Occitanie au titre du Fonds Régional d'Intervention.

Le coût prévisionnel de ce projet d'aménagement s'élève à 62 000 € HT.

**Le plan de financement de cette opération serait le suivant:**

**Dépenses :**

Aire de jeux .....	39 226,00 € HT
Tyrolienne .....	16 473,50 € HT
Mobiliers urbains .....	5 445.40 € HT
Imprévus .....	855.10 € HT

**Coût total: 62 000 € HT**

**Financement prévisionnel :**

- DETR ou DSIL: .....	15 500,00 €
- Subvention Conseil Départemental de l'Aveyron : Coeur de village	15 500,00 €
- Subvention Conseil Régional Occitanie : .....	18 600,00 €
- Autofinancement sur HT.....	12 400,00 €

Les travaux commenceront dans le courant de l'année 2021.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré par 15 voix pour décide d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus, de solliciter les subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

**OBJET : SUBVENTIONS : DEMANDE D'AIDES POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DES EGLISES DE CASSAGNES-BEGONHES ET DE CEOR**

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux pour rénover le gros oeuvre de l'église de Cassagnes-Bégonhès d'une part et de l'église de Céor d'autre part. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), une subvention au Conseil Départemental de l'Aveyron et une subvention au Conseil Régional Occitanie.

Le coût prévisionnel de ce projet d'aménagement s'élève à 30 000 € HT.

**Le plan de financement de cette opération serait le suivant:**

**Dépenses :**

Eglise de Cassagnes-Bégonhès

Maçonnerie et rejointement .....	9 898,00 € HT
Gouttières et descentes pour les eaux de pluie .....	9 568,00 € HT

Eglise de Céor

Couverture en lauze (54 m<sup>2</sup>)..... 8 960,00 € HT

Imprévis ..... 1 574.00 € HT

**Coût total: 30 000 € HT**

**Financement prévisionnel :**

- DETR ou DSIL: .....	7 500,00 €
- Subvention Conseil Départemental de l'Aveyron.....	7 500,00 €
- Subvention Conseil Régional Occitanie : .....	2 400,00 €
- Autofinancement sur HT.....	12 600,00 €

Les travaux commenceront dans le courant de l'année 2021.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré par 15 voix pour décide d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus, de solliciter les subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

**OBJET : APPEL A PROJET SOCLE NUMERIQUE POUR L'ECOLE DES CHENES ET L'ECOLE SAINTE-MARIE**

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat lance un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune de Cassagnes-Bégonhès réponde à cet appel à projet pour les deux écoles : l'école des chênes et l'école Sainte-Marie.

Il convient de fixer le plan de financement de l'investissement de cette opération :

**Dépenses**

Equipement de l'école des chênes .....	3 650 € TTC
Equipement de l'école Sainte-Marie .....	3 650 € TTC

**TOTAL OPERATION** **7 300 €**

**Recettes**

Subvention de l'Etat .....	4 900 €
----------------------------	---------

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré par 15 voix pour décide d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus, de solliciter l'aide et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**OBJET : ECOLE : CALCUL DU FORFAIT ANNUEL VERSE A L'ECOLE SAINTE-MARIE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Pour l'élève scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située dans sa commune de résidence, l'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L. 442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous

contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Toutefois, il y a lieu de préciser que : la commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires privées sous contrat d'association qu'en ce qui concerne les élèves domiciliés sur son territoire.

La participation de la commune est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat des écoles publiques de la commune. Le forfait communal est calculé par référence au coût moyen d'un élève externe scolarisé dans les écoles publiques de la commune d'accueil. En matière de dépenses obligatoires, il convient de préciser que seules les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une contribution obligatoire de la commune de résidence.

Pour les élèves en classes élémentaires, le coût de fonctionnement obligatoire d'un élève de l'école publique des chênes est de 397,57 €. Il convient de verser à l'école Sainte-Marie un forfait de 397,57 € par élève de classes élémentaires soit 397,57 € x 22 élèves de Cassagnes-Bégonhès scolarisés à l'école privée soit 8 746,54 €.

La loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 abaisse l'instruction obligatoire à 3 ans à partir de la rentrée 2019. Ainsi, cet abaissement de l'âge obligatoire d'instruction engendre une dépense obligatoire pour les communes au profit des écoles privées maternelles sous contrat d'association avec l'Etat. Il faut notamment prendre en compte comme défini dans la circulaire n°2012-025 en date du 15 février 2012 dans le calcul du forfait, le coût des ATSEM, pour les classes préélémentaires.

Pour l'année 2021, Monsieur le Maire propose pour les élèves de maternelles de prendre en compte le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique des chênes de 397,57 € auquel s'ajoute le coût par élève de maternelle des charges de personnel de l'ATSEM soit 650,20 € soit un forfait de 1047,77 € par élève de classes maternelles soit 1047,77 € x 14 élèves de Cassagnes-Bégonhès scolarisés à l'école privée soit 14 668,78 €.

Le Conseil Municipal consent par 15 voix pour à verser la somme de 8 746,54 € + 14 668,78 € soit 23 415,32 € pour le forfait à l'OGEC pour les dépenses de fonctionnement de l'école primaire privée Sainte-Marie de CASSAGNES-BEGONHES, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'OGEC de l'école primaire Sainte-Marie de CASSAGNES-BEGONHES et autorise Monsieur le Maire à faire une demande de financement auprès du recteur d'académie dans le cadre de l'augmentation de cette dépense obligatoire liée à l'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire.

### **OBJET : ECOLE : FIXATION DU MONTANT PAR ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE DES CHENES DE PARTICIPATION DES AUTRES COMMUNES**

La demande de participation pour les élèves non résident est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat de l'école publique. En matière de dépenses obligatoires, il convient de préciser que seules les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une contribution obligatoire de la commune de résidence.

Le coût de fonctionnement de l'externat par élève est de 397,57 € par élèves de l'école primaire.

Tout comme le forfait de l'école privé, pour les élèves de classe maternelle, le coût de la charge de personnel de l'ATSEM est pris en compte depuis l'an dernier soit pour cette année 650,20 € par élèves de classe maternelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour fixe la participation des autres communes pour les élèves de l'école publique des Chênes à 1 047,77 € par élève de classe maternelle et à 397,57 € par élève de classe élémentaire.

### **OBJET : INTERCOMMUNALITE : FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération prise par le Conseil Communautaire, approuvant le fonds de concours à apporter par la Commune aux travaux de voirie pour l'année 2020. Le fonds de concours est d'un montant de 4 519,69 € pour la Commune de CASSAGNES-BEGONHES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour approuve le versement du fonds de concours de 4 519,69 € de la Commune à la Communauté de Communes pour le financement des travaux de voirie 2020.

### **OBJET : BIBLIOTHEQUE : DESHERBAGE - AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FONDS**

Le désherbage est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à l'association Au Plaisir de Lire ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, autorise, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à supprimer les documents du fonds, à les supprimer de la base bibliographique informatisée, à supprimer toute marque de propriété de la commune sur chaque document (tampon « réformé bibliothèque de Cassagnes ») à céder à titre gratuit à l'Association Au Plaisir de Lire qui pourra les vendre pour financer avec le produit de la vente des actions en lien avec la bibliothèque municipale et à détruire et si possible à les recycler.

### **EAU : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L EAU POTABLE 2019 DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX LEVEZOU SEGALA**

### **COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE**

DM\_2021\_003 CONTRATS DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT DU PROGICIEL ORPHEE DE LA MEDIATHEQUE

### **QUESTIONS DIVERSES**

Recrutement adjoint technique : entretiens le mercredi 31 mars 2021

Prochain conseil municipal : le lundi 12 avril 2021 à 20h30 pour le vote des budgets

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès  
Les jour, mois et an susdits  
Le Maire – Mr COSTES Michel

